

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

**DEL-2022-193**

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes MERMIER, PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes DETURCHE, TARAGON.

M. COUTIER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mme DALL'AGLIO.

MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 14**

**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : COMMUNE DE POISY - ROUTE D'ANNECY - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE**

**Exposé du Président,**

Par délibération en date du 7 juillet 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune de POISY pour l'aménagement de la route d'Annecy.

La commune de POISY entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de voirie secteur de la route d'Annecy afin de sécuriser les usagers à vélo et piétons par la création d'une voie douce.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement et la modernisation des installations d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « TRAVAUX DE STRUCTURE ET RESEAUX »**
- **LOT N°2 : « TRAVAUX DE REVETEMENTS BITUMINEUX »**
- **LOT N°3 : « ECLAIRAGE PUBLIC - GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 13 septembre 2022, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

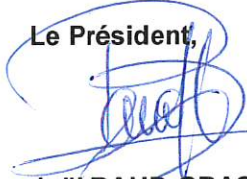
- **Lot n°1** : L'entreprise MITHIEUX TP pour un montant de 1.109.793,17 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 144.309,56 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise COLAS pour un montant de 334.471,72 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 41.098,65 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise PORCHERON pour un montant de 129.810,80 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure avec les titulaires retenus pour les lots n°1 et 2, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure avec le titulaire retenu pour le lot n°3, et à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

